

Jeux olympiques et paralympiques (JO)

Comme nous le savons tous, la période estivale 2024 sera marquée par la préparation et le déroulement des jeux olympiques et paralympiques (JO), en particulier entre le 26 juillet et le 11 août.

Le 2 février dernier s'est tenu un groupe de travail consacré à cet événement et à ses impacts multiples. Ceux-ci vont concerner le fonctionnement des transports en commun, la circulation des véhicules et, pour ce qui nous concerne, les conditions de travail des agents des ministères économiques et financiers.

L'administration a précisé que certains périmètres seront placés en zone rouge, qui comprendront en particulier les locaux de nos ministères sur Bercy.

Concrètement, l'accès à ces zones rouges sera subordonné à la présentation d'un QR code délivré par la préfecture de police.

Une telle mesure interroge quant à sa nécessité et ses modalités pratiques et soulève des inquiétudes légitimes.

Par ailleurs, la CFTC demande qu'aucune obligation de poser des congés durant cette période ne soit prévue et souhaite étendre les possibilités de poser du télétravail exceptionnel.

Elle demande en outre que les primes soient étendues à tous les agents réquisitionnés et insiste sur la présence de la préfecture de police lors des futurs échanges sur le sujet des JO (en particulier sur la délimitation des zones rouges et les éléments liés au QR code qu'il faudra présenter).

Nous vous tiendrons informés des évolutions, des décisions de l'administration en la matière et des positions que notre syndicat entend défendre.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos attentes et inquiétudes en la matière.